

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Examen : BREVET PROFESSIONNEL	Session : Juin 2005
Spécialité : Coiffure - Préparateur en pharmacie – Fleuriste – Restaurant Cuisinier – Boucher – Agent technique de prévention et de sécurité	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3 heures Coefficient : 3

CORRIGÉ "LE COMMERCE ÉQUITABLE"

Question I - Documents 1A et 1B :

6 points

a. (3 points : 0, 25 par pays bien placé)

<u>Continent américain</u>	<u>Continent africain</u>	<u>Continent asiatique</u>
Brésil Cuba Bolivie Mexique Nicaragua	Ghana Ethiopie Afrique du Sud	Thaïlande Philippines Sri Lanka Palestine

b. Non, cet article n'est pas respecté puisque les petits producteurs ou artisans des pays pauvres ne peuvent pas vivre du fruit de leur travail. (2 points)

Justification (1 point) :

- « Avec un dollar de revenu journalier, voire moins, on ne peut pas vivre et faire vivre sa famille dignement. »

Question II - Document 2

5 points

a. Description des deux dessins (3 points)

- dessin 1 : petits producteurs de pays pauvres vendant à un prix très faible une grosse quantité de café (cf. Vêtements des personnages, aspect des personnages, taille du sac ...)
- dessin 2 : on retrouve l'acheteur représenté sur le premier dessin vendant à une cliente une très petite quantité de café pour la même somme.

b. L'auteur dénonce les profits réalisés par les pays riches au détriment des petits producteurs des pays pauvres, l'inégalité des termes du marché ... (2 points)

Question III - Documents 1A et 2

3 points

a. Les principaux facteurs qui expliquent les difficultés que connaissent les petits producteurs agricoles ou les artisans des pays pauvres sont :

- les prix très faibles des matières premières agricoles non transformées qu'ils vendent ; **(1,5 points)**
- la mondialisation qui accroît les inégalités mondiales. **(1,5 points)**

Question IV - Document 3

5 points

a. Le nom de Max Havelaar est apparu pour la première fois en 1860 (1 point).

Il s'agissait du titre d'un roman et, plus particulièrement, du nom du héros qui luttait contre l'oppression des paysans indonésiens par les hollandais, « une sorte de Robin des Bois ». **(1 point)**

On attend une seule des deux réponses.

- b. Aujourd'hui ce nom désigne une marque, un label-marque du commerce équitable. (1 point)
- c. Les expressions suivantes désignent :
- « de l'autre côté de l'Atlantique » : l'Amérique (1 point)
 - « de ce côté-ci » : l'Europe (1 point)

Question V - Documents 1A et 3

7 points

Les deux textes évoquent une même solution pour venir en aide aux petits producteurs des pays pauvres.

- a. L'expression qui désigne cette solution est « le commerce équitable ». (2 points)
- b. Les candidats doivent avoir placé :
- 1860 : naissance du héros Max Havelaar ou parution du roman du même nom ;
 - 1950 : projet d'Oxfam de vendre de l'artisanat chinois dans ses magasins ;
 - 1864 : Oxfam crée la première organisation de commerce équitable ;
 - 1967 : création de la première organisation importatrice ;
 - 1969 : premier magasin de commerce équitable ;
 - 1988 : naissance du label- marque Max Havelaar.

Barème (5 points)

- échelle correcte (2 points)
- 6 dates retrouvées : 0,25 par date (1,5 points)
- 6 dates correctement placées sur l'axe : 0,25 par date (1,5 points)

Question VI - Document 4

3 points

- a. Les principales différences dans la définition du prix d'un paquet de café selon le système traditionnel et le système Max Havelaar sont :
- prix du paquet de café plus cher, en moyenne dans le système Max Havelaar
 - pas de frais d'intermédiaire le système Max Havelaar;
 - prix versé aux petits producteurs est plus élevé le système Max Havelaar;
 - droit de label et frais de gestion de coopérative inexistant dans le système traditionnel. (2 points)

On attend deux différences : 1 point par différences relevées.

- b. Le système Max Havelaar bénéficie donc aux petits producteurs. (1 point)

Question VII - Document 5

3 points

- a. Les principales améliorations que le commerce équitable procure aux petits producteurs sont :
- sociales : amélioration des maisons et instruction des enfants, plus d'hygiène, de soins médicaux ;
 - économiques : améliorations des productions grâce aux conseils techniques pour mieux produire, plants plus résistants ;
 - écologiques : agriculture durable, respectueuse de l'environnement.

On attend trois éléments de réponse. (3 points)

Question VIII

28 points

Devoir organisé, structuré (présence de paragraphes, de liens logiques entre les paragraphes, conclusion ...) : 3 points

Respect du sujet : solutions pour rendre de commerce plus performant et présence d'une réponse personnelle justifiée (achat d'un produit du commerce équitable et pourquoi) : 2 points

Solutions et arguments clairement énoncés : 14 points

Grammaire et syntaxe » : 6 points

Richesse du vocabulaire : 3 points